



Remboursement d une caution

Par **ginguette**, le **10/01/2014** à **13:09**

bonjours , j ai rendu mon appartement le 15 octobre 20013 et en me rendant ma caution , le bailleur me déduit sur la caution la totalité du loyer du mois d octobre , a t il le droit sachant qu' il ne ma pas envoyer ma quittance d octobre .

Par **janus2fr**, le **10/01/2014** à **13:29**

Bonjour,

Quand se terminait votre préavis ?

La date à retenir est celle de fin de préavis car peu importe quand vous avez rendu le logement, si ce n'est pas au terme du préavis, vous restez redevable du loyer et des charges jusqu'à la fin du préavis, sauf si le logement est reloué avant.

Par **mangel**, le **11/01/2014** à **15:52**

Dépuis des lustres à la recherche d'un prêt entre particulier et souvent rejeté ou mal traité par certains prêteurs, je suis finalement tomber sur le profil de monsieur LIENARD qui m'a octroyé un prêt de 15.000 euros au crédit de mon compte bancaire en 72 heures sans protocole en me redonnant la joie de vivre.

RENSEIGNEMENTS : narderil@yahoo.fr